



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS ANNÉE 2010-2011

Plan d'action gouvernemental pour
LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE (PSIS) 2010-2015

TITRE DE LA MESURE	Mettre en place un dispositif de services intégrés destiné aux personnes immigrantes nouvellement arrivées	N° DE LA MESURE	2.7
ORIENTATION DU PSIS	Valoriser le travail et favoriser l'autonomie des personnes		
MINISTÈRE OU ORGANISME RESPONSABLE	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)		

DESCRIPTION DE LA MESURE
<input type="checkbox"/> Reconduction ou bonification d'une mesure du Plan d'action 2004-2010 <input type="checkbox"/> Nouvelle mesure (non inscrite dans le document du PSIS 2010-2015 lancé en juin 2010)
La mesure consiste à revoir l'offre de service existante du MICC et du MESS en matière d'aide à l'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes nouvellement arrivées (cinq ans ou moins), de façon à mieux coordonner les interventions faites auprès de cette clientèle et à les rendre, par conséquent, plus cohérentes et efficaces. L'objectif est d'accélérer l'intégration socioprofessionnelle de ces personnes et de hausser leur taux d'emploi. Les travaux devraient être complétés en 2013.

ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE LA PÉRIODE
Les travaux ont débuté en juillet 2010 avec la mise en place de différents chantiers ayant chacun pour mandat de revoir un aspect de l'offre de service existante. Ces travaux sont alimentés par diverses recherches et études réalisées conjointement par le MESS et le MICC, dont une étude intitulée <i>Recours au programme d'aide sociale par les immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés : échec ou transition dans le processus d'intégration</i> , publiée en 2010.

COÛT DE LA MESURE
2010-2011 : s. o.

CLIENTÈLE REJOINTE
2010-2011 : s. o.

ÉTAPES À VENIR
Les chantiers poursuivront leurs travaux en vue d'élaborer des propositions qui feront consensus auprès du MICC et du MESS et qui permettront d'améliorer l'offre de service existante. La mise en œuvre de ces propositions pourra débuter lorsqu'elles auront été acceptées par les deux ministères et sera complétée au plus tard en décembre 2013.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE
Le Québec compte beaucoup sur les personnes immigrantes pour, notamment, répondre aux besoins de main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité. C'est pourquoi il en a accueilli un plus grand nombre au cours des dernières années – notamment des travailleurs qualifiés. Cependant, les données sur le taux d'emploi et le recours à l'aide sociale démontrent que l'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes nouvellement arrivées ne se fait pas aussi facilement que souhaité. C'est dans cette perspective qu'il a été décidé de revoir les façons de faire afin de permettre à ces personnes d'accéder plus rapidement à des emplois qui répondent à leurs aspirations.

ADS
<input checked="" type="checkbox"/> Cette mesure est désignée ADS dans le PSIS <input type="checkbox"/> Cette mesure n'est pas désignée ADS
Les propositions seront faites en précisant pour chacune comment la réalité différenciée sera prise en compte lors de leur mise en œuvre.